



Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

300 € annuels d'augmentation annoncés par le ministre Blanquer : MERCİ PATRON !

Quelques jours avant la rentrée scolaire, le ministre Blanquer s'est répandu sur les ondes et les écrans en annonçant pour 2020 que les professeurs engrangeront 300€ bruts d'augmentation « en moyenne ». Ce qui reviendrait à 25€ par mois, soit 12€ nets, toujours en moyenne.

Le ministre a oublié d'expliquer qu'il s'agit en fait d'un effet retard du protocole PPCR du gouvernement Hollande, protocole dont la mise en œuvre avait été suspendue pendant une année.

La pseudo-revalorisation PPCR repose sur deux leviers : l'augmentation du nombre de points attribués à certains échelons de la carrière d'une part, allant par exemple, de 0 pour les certifiés 2^{ème} échelon classe normale (soit zéro euro), à 11 points supplémentaires pour les certifiés hors-classe au 4^{ème} échelon (soit 52 euros mensuels bruts supplémentaires). D'autre part, la création, en 2017, d'un nouveau grade, la classe exceptionnelle aboutit, pour une infime minorité de personnels à une augmentation de moins de 180 € bruts pour les mieux lotis.

Pour résumer : il n'y en aura pas pour tout le monde et tout était déjà prévu et budgété.

C'est à ce même protocole PPCR – dont le ministre Blanquer popularise les miettes – que les fonctionnaires doivent la pérennisation du blocage du point d'indice (bloqué depuis 10 ans). Les personnels de l'Education nationale lui doivent aussi la généralisation des « entretiens de carrière » instituant l'arbitraire dans les évolutions de carrière et les rémunérations.

Encore faudrait-il soustraire de ces annonces l'augmentation des retenues pour pension civile, abusivement appelées « cotisations » puisque les pensions des fonctionnaires sont inscrites au budget de l'Etat. Ces pseudo-cotisations sont en réalité un impôt qui n'a cessé d'augmenter. De 7,85% en 2011, il est passé à 11,10% en 2020 !

Ce qui explique que PPCR ou pas, certains verront leur salaire stagner voire baisser au 1^{er} janvier 2020.

La FNEC FP-FO avec la fédération générale des fonctionnaires Force Ouvrière (FGF-FO) revendique 18% d'augmentation de la valeur du point d'indice qui doit être immédiatement débloqué. C'est avec cette revendication que la FNEC FP-FO entrera dans les discussions annoncées par le gouvernement sur les rémunérations des enseignants. Pour FO, les personnels de l'Education nationale sont fonctionnaires d'Etat et ils doivent le rester.

Ce que le ministre ne vous dit pas :

400 euros par MOIS en moins

de pouvoir d'achat : c'est l'effet conjugué du gel du point d'indice et de l'inflation depuis 2000, pour un personnel de catégorie A !